



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 6 juin 2014.

Diverses informations d'ordre pratique sont abordées dans ce bulletin. Si vous souhaitez approfondir ces informations nous tenons à votre disposition en mairie des documents ou fascicules plus complets.

Le Conseil Municipal

**Présents** : ARMAND Isabelle – BALLAY Christelle – BARTHELEMY Pascal – CHOLLEY Georges – COLLAS Louis – JATTEAU Fabrice – MONNEY Joël – PERRIN Yvette – PETITGENET Sylvain – VOIRIN Martine

**Absent excusé** : AUGUSTO Manuel

Mme Martine VOIRIN a été nommée secrétaire de séance

### **Assainissement et plan de zonage**

Suite à l'étude menée sur la commune d'Anjeux concernant le système d'assainissement un rapport met en évidence les points à améliorer.

Un plan de zonage est à établir en relation avec l'emprise des zones constructibles définies par la carte communale. A l'heure actuelle quatre maisons individuelles situées à distance du village relèvent d'un système d'assainissement individuel, elles ne sont donc pas raccordées au réseau communal et sont destinées à rester en fonctionnement individuel. En revanche, les futures constructions des zones constructibles définies par la carte communale seront raccordées au réseau collectif. Leur proximité relative au réseau existant en facilitera le raccordement. Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

### **Recrutement au poste de ménage**

Le Conseil Municipal prend, à la majorité des membres présents, une délibération dérogatoire pour valider l'embauche d'Isabelle ARMAND en remplacement de Madame THERNIER.

### **Chemins communaux**

Le chemin de la Prairie, la rue du Tremblet et le chemin des Vignes sont des chemins ruraux. A ce titre les travaux sur ces voies ne sont pas subventionnables alors qu'un changement de catégorie les rend éligibles à l'AED. Le conseil municipal décide à l'unanimité de définir comme route communale une partie de ces chemins : du croisement avec la rue de la cornée au garage de Mr Jean-Pierre ROY pour le chemin de la Prairie, du trottoir de la rue du Tilleul au poteau EDF pour la rue du Tremblet, du carrefour de Girefontaine sur environ 180 mètres en direction du nouveau bâtiment de Louis COLLAS pour le chemin des Vignes.

## **Travaux chemins communaux**

### **- Voierie**

Suite à la réunion d'ouverture des plis du mercredi 4 juin, parmi trois devis de sociétés différentes, l'entreprise MAILLARD est désignée pour réaliser les travaux de voierie.

La première année d'exercice, les nouveaux conseils municipaux hésitent parfois à se lancer dans les travaux de voierie. Les subventions allouées se répartissent alors sur un nombre de dossiers moins nombreux et/ou moins importants. Ainsi, pour cette année 2014, les travaux de voieries seront subventionnés à un taux très intéressant de 35 %. Pour profiter de cette opportunité les travaux de voierie ont été un peu revus à la hausse.

### **- Logement**

Quatre entreprises ont été sollicitées pour établir des devis pour l'installation d'une chaudière gaz et/ou d'un fourneau à pellets. Suite à la réunion du mercredi 4 juin, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de solliciter Mr COLLEUIL pour installer une chaudière à condensation. A la majorité des membres présents (2 abstentions) le conseil municipal décide également de faire installer un fourneau à pellets par cette même entreprise.

## **Réalisation de l'emprunt**

L'ensemble des devis voierie et travaux dans le logement (système de chauffage et radiateur dans les toilettes) atteignent environ 40 000 €. Au début du mois de juillet le futur locataire est prêt à occuper l'appartement et les travaux de voieries sont de préférence à entreprendre durant la « belle saison ». Les produits de la vente du bois ne nous parviendront qu'au mois de septembre. Un emprunt, réalisé dès à présent, permettra d'assurer une trésorerie plus confortable pour entamer les différents travaux présentés ci-dessus. Le taux actuel est à 2,49 %. Le remboursement serait étalé sur environ 7 ou 8 ans. Pour la suite du fonctionnement budgétaire le retour de la TVA, les subventions perçues sur les travaux, ainsi que les ventes de bois, devraient permettre de fonctionner davantage en autofinancement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents ce programme budgétaire.

## **Article L2122-22**

Le conseil municipal, a l'unanimité des membres présents, accepte l'article L2122-22 concernant les délégations accordées au maire.

## **Questions diverses**

### **- Elections sénatoriales**

Pour l'élection sénatoriale qui aura lieu au mois de septembre chaque conseil municipal doit désigner un délégué et des suppléants le 20 juin 2014. En l'absence du Maire Sylvain PETITGENET à cette date, Martine VOIRIN est chargée d'organiser la réunion.

### **- Barrière au Planey**

Pour freiner l'accès aux véhicules motorisés sur le lieu de promenade des abords de la source la barrière sera remise en place. Les affouagistes pourront toujours sortir leur bois en demandant la clef du cadenas.

Pour information, les plongeurs devront demander également la clef en mairie s'ils souhaitent approcher leur équipement. C'est auprès de la gendarmerie qu'ils ont l'obligation de signaler leur plongée ainsi que de prévenir lorsqu'ils ressortent de la source.

- Référent grippe aviaire

Yvette Perrin accepte la fonction de « référent grippe aviaire » pour la commune.

- Devis fauchage

Un devis concernant le fauchage des bords de routes a été demandé à trois entreprises. Le conseil municipal choisi pour la réalisation de ces travaux celui de Mr Jérôme POTARD. Les deux autres entreprises recevront néanmoins un courrier de réponse.

- Regroupement fioul

Christelle BALLAY transmet une demande d'habitants concernant la commande groupée de fioul. Cette opération sera reconduite par l'intermédiaire du coupon réponse joint au bulletin municipal.

- Demande de subventions

Une demande de subvention du CASC a été présentée au Conseil Municipal qui décide de ne pas attribuer de subvention tant que le budget du fonctionnement communal n'est pas suffisamment assuré.

- Comité départemental de tourisme équestre

Joël MONNEY, président du Comité départemental du tourisme équestre dont le siège est à Anjeux envisage d'organiser un rassemblement départemental éventuellement dans le village. A ce titre, comme pour toute association du village il pourra bénéficier de l'accès à la salle communale.

---

## L'AGENDA COMMUNAL

**Dimanche 13 juillet** : 10 h - 18 h Vide grenier, 19 h repas campagnard, organisés par l'ACCA, le CPI et le comité des Fêtes d'Anjeux.

---

## INFOS PRATIQUES

### TELEVISION

Depuis le 10 juin la commune d'Anjeux est concernée par le déploiement de six nouvelles chaînes gratuites de la TNT en HD. Pour recevoir ces nouvelles chaînes et ajuster la nouvelle numérotation, les téléspectateurs doivent procéder à une recherche et une mémorisation des chaînes. L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) interviendra, si besoin, dans les zones où les téléspectateurs rencontreront des problèmes de réception de la TNT.

Pour obtenir davantage d'informations vous pouvez :

- consulter le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)
- téléphoner au : 0 970 818 818 (du lundi au vendredi 8h00 - 19h00, prix d'un appel local)
- consulter la mairie pour obtenir une copie du dépliant d'information

### APPEL

Sous l'impulsion d'Yvette les fleurs surgissent de toutes parts, chacun peut participer à l'effort collectif en semant ou plantant, merci à ceux qui participent déjà à cet élan. Peut-être avez-vous des pots esseulés dans un coin de grange ou de garage ? Si vous n'en avez aucune utilité ne les jetez pas, vous pouvez les confier à Yvette, ils seront les bienvenus pour agrémenter davantage le village.

---

### COMMANDE GROUPEE DE FIOUL

Mr, Mme : .....

(Coupon à découper et remettre en mairie)

Rue : .....

Est intéressé(e) par la commande groupée de fioul.

## BIEN VIVRE AU VILLAGE – déchets verts et bruits de voisinage

- En date du 7 mai 2014 le Préfet a rappelé aux communes l'obligation de faire respecter **l'interdiction formelle de brûler à l'air libre les déchets de jardins et de parcs.**  
La solution préconisée est le transport en déchetterie. La commune réfléchit également à l'éventualité de l'utilisation de broyeurs du SICTOM une ou deux fois par an avec un endroit pour entreposer les branches.
- Rappel : arrêté n°88 du 21/09/90 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, Article 4  
Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou autre outil assimilables à ces derniers, ne peuvent être effectués que :

**Jours ouvrables en été** de 8h30 à 12h et de 14h à 21h

**Jours ouvrables hors période estivale** de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

**Les samedis** de 9h à 12h et de 15h à 19h

**Les dimanches et jours fériés** de 10h à 12h

## INFO BOIS PLANEY

Pour limiter l'accès des véhicules motorisés à proximité de la source du Planey la barrière et le cadenas seront remis en place. Les affouagistes qui n'ont pas encore fini de sortir leur bois peuvent le faire jusqu'à la fin du mois de juin. Passé cette date ils devront demander la clef pour débarder.

## LE CHEQUE EMPLOI SERVICE (CESU)

Dans le village certaines personnes aimeraient être soulagées et embaucher quelques heures une aide à domicile, d'autres sont prêtes à travailler. Pour tous, le chèque emploi service (CESU) peut être une solution pratique.

Difficile à résumer en quelques lignes **le CESU s'adresse aux particuliers pour régler l'ensemble des services à la personne et d'aide à domicile** : travaux ménagers, petit bricolage, garde d'enfants,... (Liste non exhaustive).

- Vous pouvez effectuer TOUTES les démarches nécessaires **sur internet** ([www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)).
- Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas utiliser internet vous pouvez **poser vos questions à votre banque, demander** le formulaire de demande d'adhésion. Vous recevrez alors une autorisation de commande de chéquier, puis un chéquier reçu dans les mêmes conditions qu'un chéquier classique. Ces démarches auprès de la banque sont gratuites.

**L'employeur déclare les heures mais n'a pas à établir de fiche de paye.**

**Le CESU ouvre des droits à un crédit d'impôt ou à une réduction d'impôt.**

Si vous disposez d'une connexion internet vous pouvez consulter le site :

[www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr) . Vous pourrez y retrouver toutes les informations utiles, effectuer une simulation... Nous tenons également à votre disposition de la documentation en mairie.



### *La Croix des Soldats*

*La Croix des Soldats est située à l'intersection du chemin de la Bergère et de celui des Cavottes (face au cimetière actuel).*

*Le commanditaire de cette croix a fait inscrire son nom, sa fonction ainsi que l'année de l'édification, 1619, sur le socle.*

*Un autre indice de sa présence est encore visible dans le village...*

*Si vous désirez recevoir par courrier électronique le bulletin il suffit de nous adresser un message à l'adresse suivante :*

**mairie-anjeux@orange.fr**